

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de novembre, à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LORRIOT, LABREZE, MACEDO, FAVREAU, BILLION et MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS.

ÉTAIT EXCUSÉE : MME DUBERGEY (Pouvoir donné à M DAULON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BENNAMIAS

Ouverture de la séance à 19h00.

D 2020 - 48 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire explique que, suite à la décision de Mr FAVREAU de démissionner de ses fonctions de 3ème adjoint délégué à la Commission Vie scolaire, il convient de décider de l'élection ou non d'un remplaçant. Compte tenu de la volonté de tous les élus de garder 4 adjoints, Monsieur le Maire procède à un appel de candidature.

Mr DAULON se porte candidat.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Résultat du dépouillement:

- 14 voix pour

- 1 bulletin blanc

Mr DAULON est donc élu.

D 2020-49 : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA COMMISSION « URBANISME, RESEAUX, BATIMENTS » en COMMISSION « URBANISME » et de LA COMMISSION « VOIRIES » en COMMISSION « VOIRIES , RESEAUX, BATIMENTS » et DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Maire présente la modification des commissions envisagée, comme précisé dans l'ordre du jour.

S'agissant des délégations de Mr BILLION, ce dernier, compte tenu de la charge de travail, ne peut assumer la totalité de ses délégations.

Monsieur le Maire propose en conséquence, que Mr BILLION conserve la commission Urbanisme, et que le nouvel adjoint, Mr.DAULON, prenne les Commissions Réseaux, Voirie et Bâtiments.

Mr DAULON fait remarquer que la gestion des réseaux est en lien avec le SIA dont Mr BILLION est président.

Mr BILLION précise à Mr DAULON qu'il fait également partie du SIA.

Mr LORRIOT interroge Monsieur le Maire pour savoir pourquoi il n'y a plus d'adjoint délégué à la Vie scolaire.

Monsieur le Maire répond qu'il a décidé que ce serait lui, que Mr DAULON était au courant et qu'il prenait cette compétence pour 4 mois, et enfin, qu'il avait toute légitimité pour prendre cette fonction.

Mr PAUZAT intervient pour demander si la commission Vie scolaire reste en place.

Monsieur le Maire précise que oui, et qu'il va prendre son rôle de Maire.

Mme CREPEAU intervient pour demander à Monsieur le Maire, si c'est lui ou sa femme qui va s'occuper de l'école.

Monsieur le Maire répond que Mr DAULON a assisté à plusieurs réunions de la commission, et ajoute que ça marchait avant, et que ça ne marche plus.

Mme CREPEAU fait part d'échos au sujet du Maire jusqu'à La Reole, et qu'elle en a assez de tous ces habitants qui lui demandent si tout se passe bien à la Mairie.

Mr MACEDO intervient pour dire que la vie du Maire ne regarde personne.

Mme CREPEAU précise que beaucoup de gens viennent la questionner.

Monsieur le Maire demande à ce qu'on arrête avec les histoires concernant sa vie privée.

Mr PAUZAT demande ce qu'il advient de la commission Gestion du personnel.

Monsieur le Maire précise que c'est lui qui en assure désormais la gestion.

Mr PAUZAT demande alors quel est le rôle du 1^{er} adjoint à qui la gestion du personnel avait été confiée par délégation.

Monsieur le Maire rappelle qu'A. LECOEVRE est en charge des commissions Appels d'offre et de la Vie associative, qu'elle s'occupait avec Mr FAVREAU de la gestion, mais qu'au vu des problèmes, il a décidé de s'en occuper personnellement.

Mme LABAT-DUBOIS demande quelles sont les dernières plaintes.

Monsieur le Maire précise avoir donné des directives aux employés sur les horaires, et qu'ils ne les respectent pas.

Mr PAUZAT demande à Monsieur le Maire si cette décision est un choix de préférence de certaines commissions par rapport à d'autres.

Mme LECOEVRE commente en disant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions, et Mr DAULON précise que, néanmoins, lors de son élection, Mr le Maire avait délégué ces fonctions.

Monsieur le Maire précise qu'il pourrait gérer seul sans adjoint, qu'actuellement certaines choses sont faites, et, que lui, Maire, n'en est pas informé.

Le débat se poursuit sur les délégations Urbanisme, Bâtiments, Réseaux et Voirie. Mr PAUZAT considère que les commissions « Urbanisme et Bâtiments » devraient être regroupées de même que celles « Voiries et Réseaux ».

Mme BAISSAS confirme que ce serait plus logique. Mr BILLION insiste sur le fait que c'est une grosse charge de travail et que, par ailleurs, il n'aime pas faire des rapports.

Mr DAULON précise qu'il prendra en charge « Réseaux et Bâtiments ».

Monsieur le Maire demande si Mr DAULON accepte la position de 3ème adjoint en remplacement de Mr FAVREAU.

Ceci est acté.

Mr DAULON précise qu'il faut revoir la composition des commissions et indique que Mme DUBERGEY souhaitera intégrer la commission « Bâtiments ».

Les décisions suivantes sont prises :

- Commission Réseaux, Bâtiments : Mr DAULON, Mr MACEDO, Mme CREPEAU, Mme DUBERGEY, Mr LABREZE et Mr PAUZAT
- Commission Urbanisme, Voirie : Mr BILLION, Mr LABREZE, Mr PAUZAT, Mme DUBERGEY et Mr MACEDO

Mr le Maire assurant seul la gestion du personnel, Mme LECOEVRE demande à ce que soit actée la dissolution de la commission « Gestion du personnel »

Il est procédé à 1 vote à main levée.

Résultats : 9 abstentions (MR DAULON et par procuration Mme DUBERGEY, Mr LORRIOT, Mme CREPEAU, Mme BEYNEIX, Mme BENNAMIAS, Mme LECOEVRE, Mme BAISSAS, Mr FAVREAU), 2 pour la dissolution (Mme LABAT-DUBOIS et Mr PAUZAT) et 4 (Mr COUZINEY, Mr MACEDO, Mr BILLION, Mr LABREZE) pour la maintenir. Il est donc acté que cette commission « Gestion du personnel » sera maintenue.

QUESTIONS DIVERSES : **

T. LORRIOT intervient sur la gestion « diverses » formulée par mail par D. BENNAMIAS. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas légal d'avoir des questions diverses selon la documentation de l'AMG et, de plus, non transmises dans les délais. Il est précisé par T. LORRIOT que ce mail a été transmis dans les délais.

Aucun refus ne s'est exprimé sur la demande de D. BENNAMIAS d'intégrer la commission « Ecole » et la commission « Vie Associative ».

J. PAUZAT revient sur la commission « Associative » et l'aspect technique de l'éclairage. Si on veut poser les décorations de Noël, il faut ajouter 4 prises. Ceci sera demandé à l'électricien, Monsieur LAPORTE.

F. DAULON propose que l'ensemble du conseil se retrouve pour poser les guirlandes de Noël un dimanche. L'ensemble du conseil approuve.

F. DAULON demande par ailleurs à Monsieur le Maire d'ajouter sur l'attestation de déplacement des élus, les déplacements autres qu'à la Mairie (Cdc notamment).

T. LORRIOT fait un point sur les augmentations des tarifs du SICTOM.

Il demande enfin que le sujet de la maison médicale soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil, le 1^{er} décembre.

Monsieur le Maire informe le conseil avec l'approbation de D. BILLION, que la livraison des bancs et du barbecue est prévue pour la semaine prochaine. Ils seront installés au niveau du City Stade. Une boîte aux lettres doit être également livrée. Par ailleurs, L. BEYNEIX précise qu'une boîte à livres et à jouets est installée sous le préau de la salle des fêtes.

D. BENNAMIAS intervient pour le prochain bulletin communal dont la diffusion est prévue vers le 15 décembre. Une réunion de la commission est prévue le 24 novembre à 18h30. Elle demande à tous de lui transmettre d'éventuels sujets. Monsieur le Maire informe qu'il faut notamment parler de la chasse. Il doit adresser les sujets à la commission.

Fin du conseil à 20h.

** Monsieur le Maire rectifie le compte rendu ainsi rédigé par Mme BENNAMIAS car au regard de la loi, tout ajout à l'ordre du jour est interdit. Aucune des questions diverses n'étaient inscrites sur cet ordre du jour.